



# Règlements de la course

Fédération royale espagnole de  
cyclisme

Conseil du cyclisme professionnel

Société :	Volta Ciclista a Catalunya, AE			Licence RFEC n°:	B-497			
Siège social :	RIEGO, 2 – 08014 BARCELONE							
Téléphone :	934 318 298	Fax:	934 316 109	E-mail :	volta@voltacatalunya.cat			
Dénomination de l'épreuve :	99 <sup>e</sup> VOLTA CICLISTA A CATALUNYA							
Catégorie: Circuit :	Men Elite	Classe :	2 UWT	Date de l'épreuve :	Du :	25/03/ 2019	Au :	31/03/ 2019

Les villes-étapes et les kilométrages de l'épreuve sont détaillés ci-dessous :

Jour :	25	De :	Calella	A :	Calella	km :	164,000
Jour :	26	De :	Mataró	A :	Sant Feliu de Guíxols	km :	179,600
Jour :	27	De :	Sant Feliu de Guíxols	A :	Vallter-Setcases- (Vall de Camprodon)	km :	179,000
Jour :	28	De :	Llanars (Vall de Camprodon)	A :	La Molina (Alp)	km :	150,300
Jour :	29	De :	Puigcerdà	A :	Sant Cugat del Vallès	km :	188,000
Jour :	30	De :	Valls	A :	Vila-seca	km :	174,300
Jour :	31	De :	Barcelona (Montjuïc)	A :	Barcelona (Montjuïc)	km :	143,100

## COUREURS ET EQUIPES

Nombre de coureurs par équipe :	7	De la catégorie :	UCI WorldTeams et Continentales Professionnelles
Nombre de mécaniciens par équipe :	7	Nombre de voitures suiveuses :	2

## CLASSEMENTS ET MAILLOTS

GÉNÉRAL INDIVIDUEL AU TEMPS	1 <sup>er</sup> MAILLOT
GÉNÉRAL INDIVIDUEL PAR POINTS	2 <sup>e</sup> MAILLOT
GÉNÉRAL INDIVIDUEL DU MEILLEUR GRIMPEUR	3 <sup>e</sup> MAILLOT
GÉNÉRAL COUREUR JEUNE	4 <sup>e</sup> MAILLOT

Les sanctions attribuées seront celles fixées par l'UCI – Les prix seront au minimum ceux fixés par l'UCI

## LIEUX D'INSCRIPTIONS ET DE RÉUNIONS

Inscription officielle :	Fàbrica Llobet i Guri, Sant Jaume, 339. Entrée Llobet i Guri, s/n	Date :	24/03	Horaire :	14:30 h
Directeurs sportifs :	Fàbrica Llobet i Guri, Sant Jaume, 339. Entrée Llobet i Guri, 321	Date :	24/03	Horaire :	16:00 h
MOTARDS. REPRESENTANTS TV COMMISSAIRES et CHEF GERDARMERIE (MOSSOS d'ESQUADRA)	Fàbrica Llobet i Guri, Sant Jaume, 339. Entrée Llobet i Guri, 321	Date :	24/03	Horaire :	18:00 h

## ENSEMBLE DES ARTICLES DE L'ÉPREUVE

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

**Article 1.** L'entité Volta Ciclista a Catalunya, AE, porteuse de la licence B-497 domiciliée rue Riego, 2, 08014 Barcelona, propriétaire de la course cycliste dénommée 99<sup>e</sup> VOLTA CICLISTA A CATALUNYA, se disputant selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale, débutant le 25 et se terminant le 31 mars 2019, organise celle-ci conformément au Règlement du sport cycliste de l'UCI et aux dispositions particulières suivantes, dûment approuvées et autorisées par le Conseil du Cyclisme professionnel de la Fédération royale espagnole de Cyclisme.

### CLASSEMENTS

#### **Article 2. TYPE DE COURSE**

L'épreuve est réservée aux coureurs de sexe masculin de la catégorie Elite inscrite dans le calendrier UCI WorldTour et, conformément au règlement UCI, les points suivants sont attribués pour le Classement mondial UCI World Ranking :

CLASSEMENT	INDIVIDUEL TEMPS	ÉTAPES	Port du maillot de leader
1 <sup>er</sup>	400	50	8
2 <sup>e</sup>	320	20	
3 <sup>e</sup>	260	8	
4 <sup>e</sup>	220		
5 <sup>e</sup>	180		
6 <sup>e</sup>	140		
7 <sup>e</sup>	120		
8 <sup>e</sup>	100		
9 <sup>e</sup>	80		
10 <sup>e</sup>	68		
11 <sup>e</sup>	56		
12 <sup>e</sup>	48		
13 <sup>e</sup>	40		
14 <sup>e</sup>	32		
15 <sup>e</sup>	28		
16 <sup>e</sup> - 20 <sup>e</sup>	24		
21 <sup>e</sup> - 30 <sup>e</sup>	16		
31 <sup>e</sup> - 50 <sup>e</sup>	8		
51 <sup>e</sup> - 55 <sup>e</sup>	4		
56 <sup>e</sup> - 60 <sup>e</sup>	2		

#### **Article 3. PARTICIPATION**

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, la course est réservée aux équipes catégorie UCI WorldTeam et Équipes Continentales Professionnelles invitées par l'Organisation, et qui participent au programme du Passeport biologique de l'UCI,

lesquelles seront formées par 7 coureurs. L'article 2.2.003 sera appliqué intégralement au regard du nombre de coureurs participants par équipe.

### **3.1. Image**

Les équipes participantes et, en conséquence, les coureurs qui les intègrent, autorisent et reconnaissent l'Organisateur comme étant le titulaire des droits de communication publique de la course. Ils l'autorisent également à reproduire et à représenter, sans aucune contre-prestation économique, leurs noms-image-voix-biographie-palmarès-histoire sportive, ainsi que les images de la marque de l'équipe-sponsor, sous toute forme, format ou support actuel ou futur pour leur diffusion publique, en ce inclus les utilisations publicitaires ou commerciales, sans autres limites que celles visées aux présentes et durant la période accordée actuellement à ces fins par les dispositions législatives et réglementaires relatives à la diffusion et à la promotion de la Volta Ciclista a Catalunya.

Dans les cas de cessions à des tiers, par l'Organisateur, des droits indiqués au paragraphe précédent à des fins publicitaires ou promotionnelles, celui-ci n'est pas autorisé à utiliser les noms-image-voix-biographie-palmarès-histoire sportive, marque de l'équipe-logotype, etc., sans l'autorisation expresse du coureur, de l'équipe ou du sponsor.

## **Article 4. PERMANENCE – INSCRIPTIONS – RÉUNIONS**

Toutes les démarches auront lieu le dimanche 24 mars 2019 à Fàbrica Llobet i Guri - située rue Sant Jaume, 339, entrée par la rue Llobet i Guri -, dans la ville de Calella, selon les horaires suivants :

- Bureau de permanence (dimanche 24 mars) : de **14:30 à 20 h.**
- Bureau de permanence (lundi 25 mars) : de **10 à 20 h.**
- Confirmation des participants, remise des dossards et des plaques (dimanche 24 mars) : de **14:30 h à 15:30 h.**
- Réunion des directeurs sportifs, de l'Organisation et des membres du Collège des Commissaires (dimanche 24 mars) : à **16 h.**
- Réunion moto – Représentants TV – Commissaires et chef Gendarmerie. Mossos d'Esquadra (dimanche 24 mars) : à **18 h.**

### **4.1. Participants**

Tout le personnel intégrant les équipes de la Volta doit être en possession d'une licence délivrée par une fédération nationale reconnue par l'UCI.

### **4.2. Responsabilité**

L'Organisation ne se rend pas responsable d'accidents dont les coureurs, le personnel technique et auxiliaire ou les invités des équipes, ainsi que les supporters de la Volta, en général, pourraient être les auteurs ou les victimes.

### Article 5. RADIO « VOLTA »

Les informations concernant l'épreuve sont émises sur la fréquence de [REDACTED] Hz.  
 (En attente de confirmation)

### Article 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Les services d'assistance technique neutre de l'épreuve seront effectués à l'aide de 3 véhicules.

### Article 7. INCIDENTS DANS LES TROIS (3) DERNIERS KILOMETRES

En cas de chute ou d'incident mécanique après avoir dépassé le Panneau des trois derniers kilomètres, on accordera aux coureurs accidentés le même temps que celui des coureurs les accompagnants au moment de l'incident ; l'ordre du classement sera celui du passage sur la ligne d'arrivée ; si le coureur ne franchit pas la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape mais avec le temps des coureurs qui l'accompagnaient au moment de l'incident. Cet article ne sera pas applicable à l'arrivée de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étapes (arrivée en hauteur).

### Article 8. DÉLAIS D'ARRIVÉE

En fonction du temps employé par le vainqueur de chaque étape, on appliquera le barème de délais d'arrivée suivant :

1 <sup>ère</sup> étape	12 %	5 <sup>e</sup> étape	10 %
2 <sup>e</sup> étape	10 %	6 <sup>e</sup> étape	10 %
3 <sup>e</sup> étape	12 %	7 <sup>e</sup> étape	8 %
4 <sup>e</sup> étape	12 %		

Conformément à l'article 2.6.032 du Règlement de l'UCI le Collège des Commissaires, après consultation avec l'organisation, pourra prolonger ces délais.

### Article 9. CLASSEMENTS – BONIFICATIONS – MAILLOTS

Durant l'épreuve, les classements suivants seront disputés :

- Général individuel au temps
- Général par équipes
- Général individuel per points
- Général du Meilleur Grimpeur
- Général Coureur jeune
- 1<sup>er</sup> Coureur Catalan – général individuel

À la fin de chaque étape, on remettra les maillots suivants :

- Général individuel au temps
- Général individuel par points
- Général individuel du Meilleur Grimpeur
- Général coureur jeune

### 9.1. Général individuel

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, on retiendra la somme des places obtenues à chaque étape et, en dernier lieu, la place obtenue à la dernière étape.

### 9.2. Classement par équipe de l'étape

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

### 9.3. Classement général par équipe

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus égalité :

1. nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.
2. nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

### 9.4. Classement général du Meilleur Grimpeur

Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur au passage aux sommets « notés ». Celui qui aura obtenu le plus de points sera le mieux classé. En cas d'égalité, on favorisera celui qui aura obtenu le plus de premières places aux sommets classés « hors catégories ». En cas de nouvelle égalité, on départagera successivement en tenant compte des premières places obtenues aux sommets de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories. Si l'égalité persiste, on favorisera le coureur le mieux classé au classement général individuel au temps.

NOMBRES DE POINTS :

Place	Hors catégories	1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>e</sup> catégorie	3 <sup>e</sup> catégorie
1 <sup>ère</sup>	26 points	10 points	5 points	3 points
2 <sup>e</sup>	20 points	8 points	3 points	2 points
3 <sup>e</sup>	16 points	6 points	2 points	1 points
4 <sup>e</sup>	14 points	4 points	1 points	
5 <sup>e</sup>	12 points	2 points		
6 <sup>e</sup>	10 points	1 points		
7 <sup>e</sup>	8 points			
8 <sup>e</sup>	6 points			
9 <sup>e</sup>	4 points			
10 <sup>e</sup>	2 points			

### 9.5. Classement général individuel par points

Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur aux arrivées et aux lieux signalisés, celui qui aura obtenu le plus de points sera le mieux classé. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage: 1. nombre de victoires d'étapes; 2. nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points ; 3. classement général individuel au temps.

Nombre de points :

Place	Arrivé	Lieux signalisés
1 <sup>re</sup>	10 points	3 points
2 <sup>e</sup>	6 points	2 points
3 <sup>e</sup>	4 points	1 point

### 9.6. Classement général Coureur Jeune

Ce classement est réservé aux coureurs nés après le 1<sup>er</sup> Janvier 1994 (inclus). Le premier coureur du classement général individuel au temps remplissant ces conditions d'âge sera le leader du classement des jeunes coureurs. À la fin de la dernière étape, il sera proclamé vainqueur absolu de ce classement.

### 9.7. Bonifications

Les bonifications seront attribuées aux lignes d'arrivée et aux sprints intermédiaires à toutes les étapes.

Arrivée	
Place	Secondes
1 <sup>ère</sup>	10 s
2 <sup>e</sup>	6 s
3 <sup>e</sup>	4 s

Sprints intermédiaires	
Place	Secondes
1 <sup>ère</sup>	3 s
2 <sup>e</sup>	2 s
3 <sup>e</sup>	1 s

Elles seront appliquées directement au classement général individuel.

### Article 10. PRIX

Les prix disputés seront décernés en fonction du découpage indiqué en ANNEXE :

Le total des prix atteint les 109 500 €

De ce montant seront déduites les retenues fiscales selon les lois en vigueur.

Chaque prix sera considéré comme ayant été obtenu par tous les participants dans la mesure où ceux-ci appartiendront à l'équipe du cycliste occupant la place au classement qui donne droit au prix.

## Article 11. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le cas échéant, la législation antidopage espagnole serait d'application, outre le règlement antidopage de l'UCI. Les contrôles s'effectueront à l'endroit indiqué dans le Guide Technique.

## Article 12. PROTOCOLE

**Présentation des Équipes** - Les équipes au complet devront se présenter au contrôle des signatures de la 1<sup>ère</sup> étape, dans l'ordre et aux heures indiquées par l'organisation lors de la réunion des directeurs.

A la fin de chaque étape, en raison de la couverture télévisée, le vainqueur de celle-ci et les coureurs leaders des classements généraux devront se présenter au podium au maximum 5 minutes après leur arrivée, en tenue de course, pour la cérémonie protocolaire.

**Départ** : Dans toutes les sorties neutralisées à partir de la 2<sup>ème</sup> étape, les porteurs des différents maillots et le premier catalan du classement général, doivent être en première ligne au moment de la coupe du ruban.

La montée sur le « podium » à la fin de chaque étape est établie de la façon suivante:

Podium	Couleur du Maillot
Vainqueur de l'étape	
Leader classement individuel général au temps	Blanc et vert
Leader classement individuel général par points	Blanc et orange
Leader classement général du meilleur grimpeur	Blanc et rouge
Leader classement général Coureur Jeune	Blanc et bleu

Si un coureur est le leader de deux classements ou plus, l'ordre de priorité concernant le port du maillot distinctif durant l'étape suivante est :

- Individuel général au temps
- Individuel général per points
- Général du meilleur grimpeur
- Général Coureur Jeune

Dans un tel cas, c'est le deuxième du classement qui portera le maillot et ainsi de suite, si l'égalité persiste, on va suivre l'article 1.3.071 à propos de la priorité des maillots.

AUTRES RECOMPENSES PODIUM FINAL – DERNIER JOUR
2 <sup>e</sup> coureur classement individuel général au temps.
3 <sup>e</sup> coureur classement individuel général au temps.
Équipe vainqueur du classement par équipes
1 <sup>er</sup> coureur catalan Classement individuel général au temps

## Article 13. SANCTIONS

Le barème des sanctions de l'UCI sera d'application.

**Article 14. MESURES PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Pour respecter et protéger l'environnement et pour sécurité, il est strictement interdit de jeter les déchets alimentaires, les sacs de repas, les récipients de boisson ou tout autre produit, hors de la zone de collecte des déchets. Le transport ou l'utilisation de récipients en verre est strictement interdit. Il est aussi interdit de jeter quoi que ce soit sur la route, hors de la zone de déchets ou de tout autre endroit réservé à cet effet.

Les zones de déchets seront situées au début et à la fin de la zone de ravitaillement, ainsi que dans les 20 derniers kilomètres.

**Article 15**

Tous les imprévus seront résolus conformément au Règlement du Union Cycliste Internationale.



RUBÈN PERIS LATORRE  
Président  
Volta Ciclista a Catalunya, AE

Barcelona, le 12 janvier 2019



CONSEJO DE CICLISMO PROFESIONAL  
de la  
REAL FEDERACIÓN ESPAÑOLA DE CICLISMO  
Comisión Técnica

Signature et Cachet  
Commission technique Conseil du  
Cyclisme professionnel de la Fédération  
royale espagnole de Cyclisme